

# PME & REGIONS

en direct

## Trois paillotes de plage détruites

**PACA** L'Etat a lancé mercredi la démolition de trois restaurants de plage à Golfe-Juan (Alpes-Maritimes). Cette opération avait été exigée par le tribunal administratif de Nice en octobre 2017, jugeant ces établissements installés illégalement sur la plage publique de Vallauris. L'Etat leur facturera 250.000 euros.



## Fièvre aphteuse : l'Anses retenu

**ÎLE-DE-FRANCE** L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), via son laboratoire de santé animale de Maisons-Alfort a été reconnu par l'Union Européenne comme site de référence pour la fièvre aphteuse. Une opération en consortium avec le laboratoire vétérinaire belge Cerva. Il s'agit

de remplacer l'actuel détenteur du mandat, l'Institut Pirbright au Royaume-Uni. La décision prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les deux labos franco-belges collaborent déjà en matière de recherche sur les agents pathogènes responsables d'épizooties et de zoonoses, ainsi que sur les agents chimiques susceptibles de contaminer la chaîne alimentaire. Maisons-Alfort a été créé en 1901 pour combattre la fièvre aphteuse alors endémique.

# Regain d'intérêt pour les parcs naturels régionaux

- Une vingtaine de demandes sont en cours d'élaboration.
- Le label assure aux territoires qui en signent la charte une meilleure coopération industrielle et plus d'emplois.

## AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Paul Molga  
— Correspondant à Marseille

Et un de plus. Avec le classement du massif de la Sainte-Baume, le réseau tricolore des parcs naturels régionaux compte désormais 52 espaces protégés, alors qu'une vingtaine de nouveaux projets sont à l'étude. Comme pour ses cousins, les objectifs de la charte signée par les 26 communes membres ne sont pas de surprise. Au menu, préservation du caractère patrimonial et paysagé, valorisation durable des ressources et de la richesse culturelle, perspective d'aménagement respectueux de l'environnement... Mais, aux portes de trois grandes agglomérations, entre Marseille, Aix-en-Provence et Toulon, l'obtention de ce label prend un tour particulier.

« Nous avons maintenant les moyens de lutter contre quantité de menaces qui pèsent sur ce territoire », se réjouit le président du parc, Michel Gros-Id, une usine d'enrobé, là, un projet de fermes éoliennes dans une forêt classée, là, un forage, et partout du mitage urbain empiétant sur les espaces naturels, qui

constituent encore 80 % de ce territoire tranquille désormais perturbé par les loisirs motorisés.

Après cinq années de coconstruction, les 180.000 habitants de ce site comptent bien reprendre la main sur son développement. Un premier appel d'offres a été passé pour harmoniser la signalétique routière. Des appels à propositions sont également prévus pour développer, par exemple, une micro-régie territoriale de production d'électricité propre, réaliser un atelier fromager communal, créer une biscuiterie. Sans oublier un cluster rassemblant les producteurs de rosé, le lancement d'une nouvelle activité de loisir aérien écoresponsable, ou le projet de création d'une monnaie locale.

**Nouvelles filières**  
« La création d'un parc crée une émulation, qui fait d'emblée naître de nouvelles économies fédératives et innovantes mobilisant un grand nombre de ressources », explique Stéphane Adam, chargé des questions de développement économique et social auprès de la Fédération nationale des parcs naturels régionaux.

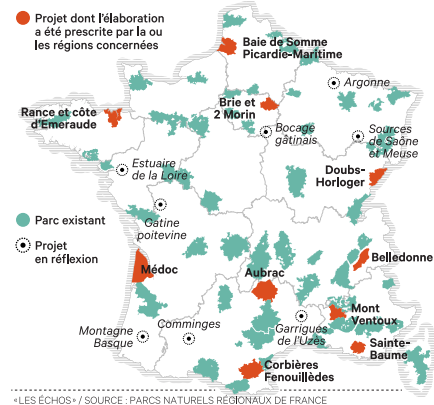
Dans les Pyrénées catalanes, c'est une filière de construction en pierres sèches qui a été remontée, dans le Gâtinais, en Bourgogne, on cultive à nouveau le chanvre. Et sur le plateau de Millevaches, dans le Limousin, les champs se sont couverts de sarrasin, une céréale oubliée que la France doit importer en quantité pour répondre à la demande. « Ce sont souvent des micromarchés, mais suffisants pour redynamiser des territoires essentiellement ruraux », poursuit Stéphane Adam. Le chômage est ainsi plus faible dans les parcs

naturels régionaux que dans le reste du pays, a analysé le Commissariat général au développement durable dans une étude sur les chiffres clés. Dix d'entre eux affichent un taux inférieur à 7,5 % et 23 ne dépassent pas 11,7 %. Sans surprise, la part des emplois liés à l'agriculture y est plus importante qu'ailleurs (7,5 % contre 2,8 % hors les parcs), mais l'industrie y est également plus présente : 18,4 % contre 13,6 %. À l'inverse, commerces, transports et services y sont moins nombreux. « C'est le fruit des logiques d'intégration économique défendues par les parcs », explique Stéphane Adam, qui a actualisé ces données.

Dans plusieurs parcs, des chargés de mission mandatés par la fédération travaillent à mettre en place des réseaux de coopération entre les industriels pour développer, par exemple, des économies circulaires, sources de valorisation. Pour rationaliser leurs coûts d'approvisionnement, de logistique et de traitement de déchets, une vingtaine d'entreprises du parc du Livradois-Forez ont ainsi mis en place un circuit associant une papeterie locale pour lancer une gamme de mobilier écoconçu sous la marque Orika, qui permet de traiter annuellement plus de 200 tonnes de carton.

Cet esprit de mutualisation des moyens touche aussi le marketing.

## Les projets de parcs naturels régionaux en France



Avec la création d'une marque unique fin 2016 – Valeurs Parc naturel régional – le nombre d'utilisateurs a littéralement explosé, passant de 2.000 entreprises utilisatrices à plus de 2.700 aujourd'hui. Plus lisible, bénéficiant de campagnes de communication massives relayées par

les réseaux sociaux, la marque des parcs est, selon Stéphane Adam, « un outil de promotion de l'ancrage territorial et de l'authenticité qui plaît à l'époque ». Les entreprises qui commercialisent des produits sous ce label réaliseraient 20 % de chiffre d'affaires supplémentaire. ■

## Des laboratoires pour de nouveaux « tiers lieux »

**La disponibilité foncière et l'éloignement des grandes agglomérations favorisent l'émergence de formes inédites de services. Les parcs veulent multiplier les expérimentations.**

Espaces publics numériques, FabLab, Repair Café, maisons de services au public, villages de co-working... Grâce à leur capacité à rompre l'isolement en milieu rural et périurbain, les lieux hybrides et multifonctionnels trouvent un terrain plus fertile qu'ailleurs dans les parcs naturels régionaux. « L'environnement patrimonial et écologique que proposent les parcs suscite de nombreuses envies de marier des projets de vie et de nouvelles façons d'envisager le travail », explique Stéphane Adam, responsable des questions de développement éco-

nomique et social auprès de la fédération. Les initiatives se multiplient pour expérimenter de nouvelles formes de tiers lieux. A 1 h 30 de Paris, dans les Vallons Percherons, Mutinerie Village a investi une ancienne ferme cerclée de 42 hectares de prairies et de sous-bois pour y installer des salles de réunion équipées d'une solide connexion Internet, des espaces de co-working, mais aussi dortoirs pour l'accueil de séminaristes, un « makerspace » pour prototyper leurs projets, des formations pour les encadrer et un potager en permaculture pour les nourrir.

« C'est un cadre idéal pour faire avancer ses projets entre calme, concentration, inspiration et partages », témoigne une des 1325 personnes qui ont déjà été accueillies dans cet espace atypique ouvert en juin 2014. « Ce projet offre un lieu

hybride entre maison, bureau et café pour proposer à chacun de choisir avec qui et comment il veut travailler en partageant des valeurs d'entraide, d'indépendance et d'ouverture pour former des communautés de confiance », explique Antoine Van Den Broek, l'un des trois frères cofondateur de cet espace transgressif, qui a son jumeau à Paris.

**Inventaire des sites vacants**  
La Fédération nationale des parcs naturels observe avec attention ces expérimentations à la marge. Elle y a même consacré une étude – « Des territoires d'innovations pour le développement des tiers lieux » – pour imaginer comment devenir moteur dans ce domaine. Parmi les pistes : la définition de nouvelles fonctions pour les maisons de parcs qui pourraient devenir « des lieux de socialisation, à l'image des cafés et

des places de village ». Elle envisage également de dresser l'inventaire des sites vacants ou sous-employés pour constituer un réseau de toits pour les créateurs ou repreneurs d'entreprises locales.

« Le nombre croissant de ces tiers lieux dans les territoires parcs traduit deux phénomènes, résume le rédacteur de l'étude, Serge Jamgotchian : la naissance de « lieux palliatifs » en réponse aux maux dont souffrent certaines zones périurbaines ou rurales (enclavement géographique, régression socio-économique, saturation des transports routiers), et la cristallisation des transformations du binôme travail-mobilité sur des territoires connectés en bordure des aires d'influence des pôles urbains attirant des résidents aspirant à de nouveaux équilibres ». L'occasion, dans les deux cas, d'une nouvelle mission pour les agents des parcs. — P.M.

## 20 %

**DE CHIFFRE D'AFFAIRES SUPPLÉMENTAIRE** pour les entreprises qui commercialisent des produits sous le label Valeurs Parc naturel régional.

# L'Aubrac veut valoriser ses richesses et redynamiser sa démographie

Le plateau de l'Aubrac et les vallées qui l'entourent seront le 53<sup>e</sup> Parc naturel régional. Objectif : maintien de l'agriculture locale et développement de nouvelles activités.

Sylvie Jolivet  
— Correspondante à Clermont-Ferrand



Le projet du parc vise à maintenir une agriculture spécifique, mais aussi à valoriser d'autres ressources, comme le bois, les énergies renouvelables ou le tourisme. Photo Shutterstock

En avril, un décret du Premier ministre devrait classer « Parc naturel régional » le territoire de 2.282 km<sup>2</sup> formé par le plateau de l'Aubrac et les vallées qui l'entourent. Ce sera le 53<sup>e</sup> PNR. Pour André Valadier, président du Syndicat mixte de préfiguration du PNR de l'Aubrac, « rejoindre la famille des parcs naturels régionaux » est une

reconnaissance de l'Aubrac « pour son identité, ses patrimoines naturels, culturels et paysagers ». Le nom Aubrac est connu pour être celui d'une race de bovins dont la viande est réputée. C'est aussi celui du fromage dont on fait l'ailigot. Autres notoriétés : les couteaux de Laguiole et le restaurant 3 étoiles créé par Michel Bras. L'Aubrac,

haut plateau volcanique et granitique situé au centre du Massif central, c'est aussi des paysages très particuliers devenus un attrait touristique. Traversés par les nombreux pèlerins en route pour Compostelle, ils attirent aussi les adeptes de « sports de pleine nature ».

**Filière bois**  
« La stratégie définit collectivement l'entendement des enjeux de ce territoire par anticipation et maîtrise des évolutions », explique André Valadier. La pérennité des paysages constitue l'une des priorités du futur parc. Entretien par un élevage extensif, ils sont notamment menacés par la diminution du nombre d'agriculteurs. Aussi le maintien de cette agriculture spécifique est-il inscrit dans sa charte, avec notamment la mise en valeur des productions spécifiques, un appui à la diversification, l'accueil de nouveaux éleveurs. Le projet du parc, qui compte 33.000 habitants, vise à la valorisation d'autres res-

sources : la filière bois (la forêt couvre un tiers de sa surface) et les énergies renouvelables, et le tourisme avec l'inscription des activités touristiques dans une démarche de « tourisme durable ». Mais l'Aubrac se heurte à la difficulté

**La pérennité des paysages constitue l'une des priorités du futur parc.**

**Ils sont notamment menacés par la diminution du nombre d'agriculteurs.**

d'attirer des actifs, que ce soit en raison du manque de transports en commun, de la disparition des services publics de proximité. Pres de onze ans se sont écoulés entre le lancement de l'étude de faisabilité et la labellisation. « Les

procédures administratives sont devenues plus complexes : on demande plus d'expertises, il faut organiser une enquête publique et chaque étape doit être validée par chaque assemblée délibérante », précise Arnaud David, directeur du Syndicat mixte. D'où une certaine lourdeur, car les collectivités sont nombreuses : trois régions – jusqu'à ce qu'en 2016 Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon soient regroupées en une seule – autant de départements (Aveyron, Cantal et Lozère) et près de 70 communes.

Tout en menant cette procédure, le Syndicat mixte a lancé quelques actions qui inscrivent le futur parc dans le concret : appui technique à une unité de méthanisation, Chartre forestière... Il a pu faire valider un programme leader : il gère une enveloppe d'un peu plus de 2 millions d'euros de fonds européens pour soutenir des initiatives de développement économique et d'amélioration des services aux habitants. ■